

---

LEON SANCHEZ: Bonjour à tous, ici León Sanchez. Nous allons commencer l'enregistrement.

Bienvenue à tous à cette séance de travail # 1 du CCWG responsabilité. Nous allons tenir ces webinaires en passant en revue les différentes diapositives qui ont été préparées. Et nous allons vous demander d'attendre pour poser vos questions à la fin.

Nous passerons en revue les différents chapitres par la suite, mais nous souhaitons commencer par un aperçu général avant d'ouvrir la discussion à vos questions.

Je voulais également vous rappeler de bien vous identifier lorsque vous vous adressez à l'auditoire pour des raisons de transcription ainsi que pour pouvoir identifier toute personne posant une question.

Je vous rappelle également d'éteindre votre micro si vous ne parlez pas et donc, sans plus attendre, nous allons commencer notre webinaire.

L'objectif de ce webinaire permet à toutes les personnes qui y participent de passer en revue la deuxième proposition préliminaire sur la responsabilité de l'ICANN.

Donc, nous allons passer à la diapositive suivante.

Comme certains d'entre vous s'en souviennent peut-être – si vous avez déjà suivi le processus de réflexion —, il y a, en fait, deux voies parallèles qui sont en cours au sein de notre travail depuis l'annonce de

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

la NTIA sur la transition des fonctions IANA à la communauté de l'Internet. Et donc, l'ICANN a été chargé de coordonner ces deux efforts. L'ICG est donc le groupe de coordination qui s'occupe de la proposition qui sera ensuite remise à la NTIA. Et donc, l'ICG a terminé sa proposition définitive sur la transition de la supervision et donc, ceci est prêt à consultation. Alors que le CCWG a terminé la deuxième proposition préliminaire pour la piste de travail # 1, et donc, même chose, cette proposition est prête à être ouverte à la période de consultations. Et nous en parlerons un petit plus tard au sein du webinaire.

Donc, voilà où nous en sommes pour l'instant. Nous allons passer maintenant à la diapositive suivante. Alors, lorsque le CCWG a été créé, l'objectif était déjà de proposer des moyens d'améliorer la responsabilité de l'ICANN par rapport à toutes les parties prenantes. Donc, nous avons divisé notre travail en deux pistes de travail. La piste # 1, qui se concentre sur les mécanismes qui étaient susceptibles d'améliorer la responsabilité de l'ICANN dans le cadre de la transition de supervision du rôle des fonctions de l'IANA. Donc, ça, c'était actuel.

Et la piste # 2, c'était donc de se focaliser sur des sujets de responsabilité pour lesquels les solutions, les solutions mises au point, pourraient en fait être appliquées au-delà de la période de transition.

Donc, ceci étant, nous avons donc des deux pistes de travail. Nous avons ces propositions – cette deuxième proposition qui est donc ouverte à consultation publique et qui se concentre sur la piste # 1, mais qui donne également des éléments de travail qui seront mis en place au cours de la piste de travail # 2. Pour l'instant, la communauté de l'ICANN et le Conseil d'administration sont organisés en trois SOs et

---

quatre ACs. Alors, si le Conseil d'administration a l'autorité pour approuver ou rejeter des recommandations de politiques, les organisations de soutien, elles, sont responsables de l'élaboration de recommandation de politiques au Conseil. Et bien sûr, les ACs ont un rôle consultatif auprès du Conseil d'administration de l'ICANN sur certaines questions.

Alors, passons maintenant à la diapositive suivante.

Donc, dans le cadre de notre travail, ce que nous avons fait au sein du CCWG responsabilité, cela a été d'identifier certains éléments constitutifs qui étaient nécessaires afin de mieux organiser la communauté et de lui donner les moyens d'agir, de meilleurs moyens d'agir. Donc, ce que nous avons, c'est quatre éléments constitutifs, qui sont déjà la communauté ICANN organisée en trois SOs et quatre ACs; nous avons le Conseil d'administration de l'ICANN qui est, bien sûr, le pouvoir exécutif, pour ainsi dire, de l'ICANN. Nous avons les principes, c'est-à-dire les statuts, et nous avons également des mécanismes indépendants – de recours indépendants. Donc, grâce à ces quatre éléments constitutifs, nous avons commencé à travailler pour essayer d'identifier les mécanismes qui pourraient nous aider à atteindre les objectifs qui sont donc des objectifs d'amélioration de la responsabilité de l'ICANN.

Donc, dans le cadre de la définition de ces mécanismes, pour donc habilité la communauté, donner davantage de pouvoirs, nous avons mis en place des moyens de signalement, de signalement progressif. Et donc, l'objectif, c'est de donner davantage de pouvoirs en termes de gouvernance à la communauté multipartite. Et donc, ces pouvoirs sont

---

décrits aux diapositives suivantes, mais donc, nous essayons d'habiliter la communauté, et ce qui est très important de bien comprendre, c'est que le fait de donner davantage de pouvoirs à la communauté, ces pouvoirs sont non seulement un recours en cas d'accords importants entre le Conseil d'administration de l'ICANN et la communauté de l'ICANN, mais ils ne changent pas et ils n'interfèrent pas par rapport au fonctionnement quotidien de l'ICANN. Donc, cela ne change pas la manière dont les choses se font au jour le jour, ce sont simplement de nouveaux pouvoirs qui existent au cas où il y aurait un désaccord important entre le Conseil et la communauté. Donc, ces pouvoirs n'auront pas d'impact sur le statu quo du fonctionnement de la communauté et ils n'introduiront pas de nouveaux risques.

Nous allons maintenant passer à la diapositive suivante.

THOMAS RICKERT :

Merci Léon. Bonjour à tous. Donc, Thomas au micro. Je suis également coprésident au CCWG. Et je voudrais maintenant passer en revue certains des mécanismes d'amélioration proposée pour la responsabilité. Donc, vous allez avoir sur cette diapositive ce que nous allons vous présenter.

Donc, voilà les quatre éléments constitutifs. La communauté habilitée, le Conseil d'administration de l'ICANN, les principes et les mécanismes de recours indépendants.

Alors, comme vous le savez, le Conseil d'administration de l'ICANN met au point le budget, les plans de stratégie, les plans organisationnels. Et ceci se fait en consultation avec la communauté de l'ICANN et puis, bien

---

sûr, tout ce qui est discussion avec la communauté, changements au niveau des statuts. Et donc, pour remplacer la relation historique avec le gouvernement américain, donc cette garantie qui était fournie par le gouvernement, nous avons pensé qu'il serait bien de remplacer ce pouvoir qu'avait le gouvernement américain par un pouvoir attribué à la communauté. Et nous parlerons des nouveaux pouvoirs attribués à la communauté plus tard dans la présentation. Et donc, si nécessaire, la communauté habilitée pourrait passer en revue, ou revoir, et peut-être même rejeter le budget ou un plan stratégique, un plan opérationnel, qui avait été voté par le Conseil d'administration. Donc, ça, c'est un pouvoir qui serait donné à la communauté de donner son avis si, par exemple, le Conseil d'administration ne prenait pas en compte les messages qui lui auraient été communiqués par la communauté pendant le processus de consultation.

Alors, passons à la flèche suivante. La communauté de l'ICANN aurait également le pouvoir de révoquer le poste d'un membre du Conseil d'administration ou de révoquer l'ensemble du Conseil d'administration. Donc, notre groupe a mis en place différents scénarios, différents plans de contingences, et l'un des plans de contingences contre lesquels il faut se prévaloir, c'est d'éliminer tout le Conseil. Donc, si le Conseil agit en infraction par rapport aux statuts, eh bien, la communauté pourra effectivement révoquer l'ensemble du Conseil.

Flèche suivante.

Alors, lors de notre première période de consultations publiques, il nous faudra nous assurer – je crois qu'il y a quelqu'un qui a un micro qui

---

fonctionne parce qu'il y a un écho. Merci de l'éteindre, s'il vous plaît.  
Merci.

Alors, la communauté de l'ICANN devra également s'assurer non seulement d'imposer de nouveaux mécanismes de responsabilité sur le Conseil, mais la communauté aussi doit être responsabilisée. C'est un concept qu'on appelle « observer l'observateur ». « Surveiller celui qui surveille ». Donc, il y a des mécanismes structurels des révisions qui assurent, en fait, que la communauté elle-même est responsable. Alors, ce qui est nouveau, et nous allons y venir dans un instant, c'est que nous avons introduit le concept des statuts fondamentaux. Donc, ce que nous recommandons veut dire qu'il y a donc les statuts constitutifs tels qu'ils existent et qui ne seront pas changés, mais il y a de nouvelles idées qui seront incorporées à ces statuts. Et nous incorporerons certaines des informations dans les statuts constitutifs, dont les affirmations d'engagement et donc, nous aurons des statuts constitutifs fondamentaux qui sont importants pour l'ICANN en tant qu'organisation. Ces statuts seront plus difficiles à changer. Donc, il y a les principes qui seront rajoutés aux statuts et qui formeront le document constitutif, la constitution de l'organisation. Également, nous allons essayer de voir comment améliorer le processus indépendant – de révision indépendante. Donc, León en a parlé, c'est un petit peu le bras judiciaire, le pouvoir judiciaire et donc, le processus IRP, donc le processus révision indépendante, nous en parlerons également tout à l'heure. C'est donc le bras judiciaire.

J'espère que tout le monde me suit.

---

Alors, est-ce que – on vous demande d'éteindre votre micro. Il y a quelqu'un qui parle...

Alors, nous allons maintenant passer en revue les différentes composantes dont nous vous avons parlé tout à l'heure.

Alors, à gauche, vous avez les principes, vous avez les statuts constitutifs. Et donc, ce que nous avons fait, c'est que nous avons passé en revue la déclaration de la mission, les valeurs fondamentales et nous les avons, en fait, divisées pour ajouter des valeurs fondamentales. Donc, ceci va nous donner une fondation de base pour nous assurer qu'il n'y a pas de confusion par rapport à la mission de l'ICANN. La mission, c'est donc la sécurité, la stabilité, la résilience du DNS. L'ICANN, c'est également le modèle ascendant, multipartite. C'est un système qui fonctionne de manière privée. On a d'ailleurs beaucoup discuté de cette question de la privatisation. Nous avons parlé du modèle multipartite, nous avons parlé des politiques qui sont élaborées par la communauté et d'ailleurs, on pourra y revenir au cours de la partie discussion, la deuxième partie de cet appel. Et donc, tout ceci pour vous dire que l'idée fondamentale par rapport au travail de l'ICANN, eh bien, tout ceci, l'affirmation d'engagement a été prise en compte en termes judiciaires. Donc, le Processus de Révision Indépendant, ceci nous permettra de vérifier les actions de l'ICANN sont conformes à la constitution, c'est-à-dire aux statuts de l'ICANN et de déterminer en regardant, par exemple telle mission, telle valeur, si les choses fonctionnent comme elles se doivent.

Donc, voilà un petit peu comment cela va fonctionner au niveau structurel et au niveau des principes.

---

Alors, diapositive suivante.

Donc, nous allons entrer dans les détails, un petit peu, sur les principes. Donc, nous avons donc ces statuts fondamentaux, comme je l'ai dit. Ce sont des statuts qui ne doivent pas être modifiés de manière aisée. Donc, il y a besoin d'avoir une majorité des deux tiers qui est nécessaire pour les changer. Maintenant, il y a d'autres statuts qui pourront être changés de manière plus aisée. Donc, il y a certaines personnes qui pensent dans la communauté que l'ICANN devrait rester à sa mission et ne pas s'embarquer dans d'autres aventures. Donc, nous devons nous assurer que la mission, les valeurs fondamentales sont limitées. Et en même temps, l'ICANN travaille dans un environnement qui est en cours de changements et donc, il va peut-être falloir changer la situation. Donc, il faut qu'il y ait une certaine flexibilité, mais en même temps pour que l'organisation change, eh bien, il faut que le seuil de soutien au sein de la communauté soit très élevé. Et donc, afin de s'assurer que ces idées – ces nouvelles idées ne soient pas en concurrence avec la mission fondamentale, eh bien, il y a le système IRP qui sera donc fondamental. Parce qu'il ne faut pas qu'il y ait de Conseil d'administration qui puisse changer les statuts, les statuts de base, et qui changent la façon dont fonctionne l'organisation. Donc, en termes de changements de statuts de mécanisme de la communauté comme membre unique — nous en parlerons davantage — est le véhicule juridique pour s'assurer que différentes unités constitutives des différentes communautés de l'ICANN constituent un seul membre. Ensuite, il y aura un processus de réexamen par rapport au plan stratégique et donc, ceci sera inscrit dans les statuts fondamentaux et il y aura également la question de la gouvernance après la transition, les

---

structures de comité de clients permanents, que tout ceci existera dans l'avenir de l'ICANN.

Alors, l'IRP, le Processus de Révision Indépendant, a énormément été critiqué parce qu'il fournissait des outils qui permettaient de vérifier que l'ICANN suit les règles du point de vue des procédures. Et donc, il est possible que des décisions soient mauvaises. Et donc, il faut qu'il y ait un processus qui existe. Donc, l'objectif, c'était de s'assurer que l'IRP puisse servir au cas par cas. Nous souhaitons vraiment que ce soit un mécanisme entièrement indépendant et donc, nous souhaitons nous assurer d'avoir des experts excellents, indépendants, qui soient prêts. Et donc, nous avons un panel permanent qui représente un ensemble d'experts d'au moins sept personnes qui soient disponibles. Et donc, cet ensemble d'experts permet d'en choisir trois : un membre par partie et un troisième qui serait choisi par les deux parties. Donc, le détail de ce processus n'a pas encore été établi, mais ce qui est important de noter, c'est que cet IRP – et j'y ai fait allusion tout à l'heure – a pour objectif de déterminer si l'ICANN a agi — a enfreint aux statuts. Mais il y a également les décisions conflictuelles. Pour certains d'entre vous, vous savez que nous avons eu des cas, par exemple dans le cadre du programme des nouveaux gTLDs et également – où également l'IRP pourrait être impliqué lorsque les droits du membre unique, donc de la communauté, sont mis en cause.

Il y a également les demandes de reconsidération. [Peu clair 0 :22 :08] examen. Et donc, nous recommandons de les améliorer. Donc, c'est ce que vous avez en dessous dans les différents carrés que vous voyez. Donc, que ce soit élargir l'ampleur des demandes *permissibles* pour inclure les actions ou inactions du Conseil ou du personnel qui, encore

---

une fois, sont en contradiction avec la mission, les engagements et les valeurs fondamentales de l'ICANN. Nous recommandons également d'allonger le temps de 15 jours à 30 jours. Et puis, également, nous allons demander – nous allons imposer aux membres du Conseil d'administration de prendre des déterminations sur toutes les demandes. Et puis, également, en termes d'évaluation substantielle, nous recommandons que l'ICANN ne se serve pas de son propre avocat juridique une évaluation de l'affaire, mais nous souhaitons, en fait, renforcer le rôle du médiateur étant donné l'expertise qu'il a et son statut indépendant pour justement améliorer le processus de prise de décisions. Il faut également que des demandeurs puissent réfuter pour s'assurer que le demandeur soit respecté dans ces demandes et puis nous souhaitons également fournir différentes améliorations aux exigences de transparence. Donc, il y aura toujours la question de la pétition qui ne sera plus – qui ne durera plus 120 jours, mais maintenant, nous allons passer à 60 jours.

Ceci étant, nous passons à la diapositive suivante. Et je crois que León n'est plus connecté... Je ne sais pas si c'est vrai. León, est-ce que vous êtes là?

Bon. Donc, pour des raisons de *timing*, je vais passer à la diapositive suivante et la présenter moi-même et j'espère que León pourra reprendre la parole. On souhaite présenter chacun notre tour, de manière à ce que ce soit plus intéressant que vous ayez différents points de vue. Je continue donc.

Nous passons maintenant aux mécanismes de la communauté comme membre unique.

---

Alors, voilà, cette diapositive... merci.

Ceux qui ont lu le premier rapport qui a été publié pour consultations publiques se rappelleront peut-être que nous avons un autre modèle de référence à l'époque. Nous suggérions un modèle de référence selon lequel il y avait des entités juridiques qui étaient recommandées. Donc, par exemple, des associations de fait, en fonction de la loi californienne et qui pourrait en fait exercer leurs pouvoirs juridiques en relation avec l'ICANN de manière à ce que la communauté puisse agir au point de vue juridique. Mais il y a eu des critiques par rapport à cette idée et les commentaires étaient tels que si toutes les ACs et SOs font partie de l'organisation, que se passe-t-il si l'une d'entre elles décide de poursuivre – d'engager une poursuite en justice. Et si tout dépend de la loi californienne, eh bien, comment est-ce que cela va fonctionner? Et si nous attribuons ces pouvoirs aux ACs et SOs, eh bien, il peut y avoir des effets secondaires. Et donc, voilà la raison pour laquelle nous avons pris en considération différents modèles. Et donc, en fin de compte, nous avons une idée, l'idée du membre unique selon laquelle la communauté agit en tant que membre unique sans avoir à ne rien changer. Donc, les ACs et les SOs, de la même manière qu'aujourd'hui, définissent des politiques, ont un rôle consultatif, elles travaillent en consultation avec le Conseil d'administration et le Conseil peut prendre des décisions et seulement dans le cas où le Conseil d'administration agit de manière contraire à ce que souhaite la communauté, à ce moment-là, la communauté est habilitée par les statuts à agir et chacune d'entre elle, chaque AC et SO peut exercer son droit de vote si elle considère le mécanisme comme un membre unique. Il n'y a donc pas de changements nécessaires aux ACs et SOs. Elles n'ont pas besoin de se

---

transformer, de devenir autre chose, une autre entité. Donc, cette idée de membre unique permet de fournir un lieu où l'on peut influencer sur les décisions du Conseil d'administration. Et nous y viendrons dans un instant. J'imagine que vous avez des questions. Mais c'est en fait les informations que je peux vous donner pour l'instant.

Donc, diapositive suivante...

LEON SANCHEZ : Je suis revenu!

THOMAS RICKERT : Allez-y, León, je vous passe la parole.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup. C'est León Sanchez au micro.

Donc, comme on vient de le dire, certaines des diapositives que je devais présenter ont été présentées par lui, mais nous souhaitons une communauté habilitée qui ait accès à un certain pouvoir. Et donc, ces pouvoirs permettront à la communauté, non seulement de s'assurer que le Conseil agit de manière responsable, mais aussi qu'il agit de manière responsable.

Alors, premièrement, reconsidération au rejet du budget ou du plan stratégique, plan opérationnel, ce pouvoir permet de donner à la communauté la possibilité de prendre en considération les plans et les budgets une fois qu'ils ont été approuvés par le Conseil, mais avant qu'ils entrent en vigueur. Donc, nous avons déjà reçu des commentaires

---

sur les budgets, mais ce qui change, c'est que les communautés pourraient en fait avoir le pouvoir ultime de rejeter le budget ou le plan stratégique. Deuxièmement, la communauté pourrait reconsidérer ou rejeter les changements aux statuts standards de l'ICANN. Donc, la communauté pourrait rejeter des changements proposés aux statuts standards et elle aurait donc les moyens de le faire une fois que celle-ci – les modifications auront été approuvées par le Conseil, si, par exemple, elles considèrent qu'elles sont contraires à la participation de l'ICANN. Donc, la communauté aurait la possibilité de rejeter de telles modifications.

Troisièmement, pouvoir d'approuver les modifications aux statuts fondamentaux. Donc, c'est différent du premier pouvoir – plutôt le deuxième pouvoir parce que c'est une reconsidération des modifications aux statuts standards alors que là, c'est une approbation des modifications des statuts fondamentaux.

Je crois qu'effectivement, ma ligne n'est pas très claire... La qualité audio n'est pas très bonne. C'est ce qu'on me dit... Je ne sais pas, je vais essayer de parler doucement. J'espère que ça ira mieux.

Donc, ce que je disais, c'est par rapport aux statuts fondamentaux et le fait que ces statuts pourraient être approuvés par la communauté. Il faudrait donc qu'il y ait approbation de la communauté pour que ces modifications soient mises en place.

Quatrième pouvoir. Donc, révocation d'un membre du Conseil d'administration. Donc, la communauté qui a nommé un membre donné pourrait, en fait, terminer son mandat et demander ou plutôt déclencher un processus de remplacement. Donc, l'approche générale,

---

conforme à la loi, serait donc que le corps qui a nommé la personne soit le corps, ou l'organe plutôt, qui peut la révoquer. Donc, je vous encourage à lire la proposition pour voir un petit peu quel est le détail qui correspond à ce quatrième pouvoir.

Donc, le dernier pouvoir, ce serait la révocation de l'ensemble du Conseil d'administration. Ceci permettrait à la communauté de révoquer la totalité du Conseil. Et bien sûr, c'est un pouvoir qui serait utilisé vraiment dans des cas exceptionnels, dans des circonstances exceptionnelles. Nous pensons quand même que ce serait un outil très utile au cas où on en aurait besoin.

Donc, voilà les cinq pouvoirs de la proposition pour la communauté et qui pourraient être exercés par la communauté à titre de membre unique.

Nous allons maintenant vous donner certains exemples d'exercice de ces pouvoirs.

Donc, par rapport à l'exercice de ces pouvoirs, comment pourraient-ils être exercés par la communauté? Bien sûr, nous parlons ici à un niveau assez élevé, à un niveau général, et il y a sans doute certains détails qui ne sont pas inclus dans la diapositive, mais vous pouvez les trouver dans le document détaillé.

Donc, nous allons maintenant vous donner une idée un petit peu de l'exercice des pouvoirs de la communauté. Donc, déjà, il faut qu'il y ait une cause, il faut qu'il y ait, par exemple, un membre du Conseil d'administration qui, en fait, déclenche une cause de préoccupation. Ensuite, il y aura donc pétition par au moins une SO ou une AC. Ceci

---

mènera à une discussion par toute la communauté et enfin, il y aura décision qui sera prise.

Donc, d'une manière générale, la période est de 15 jours. Pour la pétition, c'est 15 jours et pour la discussion.

Et au cours de la discussion, les SOs et les ACs se mettront d'accord pour savoir si elles sont d'accord par rapport à l'exercice du pouvoir en question. Donc, la discussion, comme je l'ai dit, est également 15 jours après réception de la pétition, de la demande valide. Et enfin, décision. Donc, les SOs et les ACs qui ont droit de vote au sein du mécanisme de la communauté comme membre unique voteront de manière à décider s'il y a lieu d'exercer le pouvoir ou non. La période de décision durera également 15 jours à partir du jour de la conclusion de la période de discussion. Il y aura donc, bien sûr, un résultat et le Conseil d'administration de l'ICANN agira conformément à la décision de la communauté.

La communauté pourra donc exercer les cinq pouvoirs de cette manière, les cinq pouvoirs dont nous avons parlé tout à l'heure.

Ceci se produit donc au sein du mécanisme de la communauté comme membre unique.

Alors, maintenant, nous passons à la diapositive suivante.

Alors, vous avez là un exemple de réexamen ou de rejet de modifications des statuts standards de l'ICANN. Alors, pour amender les statuts, il faut que la communauté soit d'accord. Donc, si elle n'est pas d'accord, s'il y a une proposition d'amendement aux statuts que la

---

communauté n'approuve pas, eh bien, elle doit montrer que cela n'améliore pas la responsabilité. La communauté pourra donc agir si ces propositions de changements sont contraires. Donc, la communauté pourra se servir de ce pouvoir, elle pourra faire une demande, une pétition pour lancer le processus. Il faudra qu'il y ait une décision à la majorité simple, donc 50 %, de l'entité gouvernant la SO ou l'AC. Et donc, il suffit d'une SO ou d'une AC pour agir.

Ensuite, phase de discussion par l'ensemble de la communauté. Ceci se produit au niveau des différentes SOs et ACs. La discussion implique toutes les SOs et ACs. Et donc, à ce niveau-là, nous allons parler de la proposition d'utiliser, d'exercer ce pouvoir. Et il y aura donc à la fois des discussions formelles, des discussions informelles, des avis qui seront rendus, des examens au sein du forum et au sein des différentes SOs et ACs selon leurs propres procédures. On s'attend également à ce qu'il y ait une discussion assez large entre les différentes SOs et ACs.

Ceci nous mène à la troisième partie, qui est donc la décision. Les SOs et les ACs vont voter pour décider si oui ou non le pouvoir doit être exercé. Et donc, le président de chaque SO, AC est responsable de la communication des votes des SOs et ACs au Conseil d'administration. Nous demandons donc à ce qu'il y ait un niveau de soutien au deux tiers au sein du mécanisme de la communauté. Et donc, nous avons ensuite un résultat. Le Conseil absorbe le commentaire, le *feedback* de la communauté, ajuste sa proposition d'amendement et propose un amendement qui corresponde mieux. Et donc là, nous voyons que le processus ne permet pas nécessairement à la communauté de réécrire le statut ou la proposition de changement, mais simplement de rejeter l'amendement proposé de manière à ce que le Conseil puisse réécrire

---

cet amendement et revenir à la communauté avec une nouvelle option. Donc, dans cet exemple, nous allons parler du pouvoir de révocation de l'ensemble du Conseil d'administration et donc là, l'idée, c'est qu'il y a un ensemble de problèmes qui sont devenus tellement problématiques, tellement importants que la communauté souhaite signaler son manque de confiance en le Conseil. Donc, là, nous parlons de l'ensemble du Conseil d'administration. Donc, ceci nécessite qu'au moins deux SOs ou deux ACs, dont au moins une SO, doivent se manifester. Il faut encore une fois qu'il y ait une majorité simple de cette SO ou AC. Ceci mène à une discussion dans l'ensemble de la communauté et donc, dans le cadre de cette discussion, on décide si oui ou non, on exerce le pouvoir. Donc, même chose, il y aura à la fois des discussions formelles et informelles, des consultations, des examens au sein de chacune des SOs et des ACs. Nous en arrivons à une décision. Les SOs et les ACs votent selon leurs propres procédures, comme nous l'avons dit tout à l'heure, aux diapositives précédentes. Et encore une fois, le président de chaque SO et AC est responsable de la communication des votes au Conseil d'administration de l'ICANN. Et donc, dans ce cas-là, nous proposons que 75 % des votes disponibles au sein de la communauté doivent être en faveur de la révocation du Conseil pour qu'il y ait révocation. Et donc, le résultat serait alors de remplacer le Conseil d'administration par un conseil provisoire. Et cela met de côté le président.

Alors, diapositive suivante.

Je vais repasser le micro à mon collègue pour la diapositive suivante.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup, León.

---

Alors, sur cette diapositive, on parle des différentes influences dans le mécanisme de la communauté. Donc, vous avez compris que nous utilisons ce mécanisme de la communauté comme membre unique, mais comment sont prises ces décisions, quel est le poids des différents groupes en termes de vote? Donc, comme vous voyez à droite sur la diapositive, notre recommandation, c'est allouer cinq voix à l'ASO, la GNSO, à la ccNSO, au GAC, à l'ALAC, alors que le SSAC et le RSSAC auraient deux voix. Donc, la différence en termes du nombre de voix est une recommandation due à la nature spécifique du travail du SSAC et du RSSAC et aussi au fait que ce sont des comités consultatifs qui sont nommés par le Conseil d'administration. Alors, le nombre de cinq voix donnait lieu à beaucoup de discussions et cinq, en fait, permettraient aux différents groupes d'avoir une voix par région géographique. Ceci permettrait de faciliter que certaines organisations puissent exercer leurs voix de manière efficace. Mais il est important de savoir que nous essaierons que ces points ne seront jamais utilisés, que la communauté pourra continuer de donner son avis par le biais du consensus, d'une prise de décision basée sur le consensus et non pas par un système de vote. Mais si cela devient nécessaire, eh bien, nous recommandons l'attribution des voix, tel que vous le voyez dans ce tableau et à ce moment-là, il sera intéressant de savoir que pour la phase initiale, il est tout à fait possible que le RSSAC et le SSAC ainsi que le GAC, en fait, n'aient pas encore – n'ont pas encore dit s'ils souhaitaient participer à ce [peu clair 0:45:35] d'accord. Il est également important de noter qu'il est difficile de savoir s'il y aura vraiment des membres qui vont être désignés. Et donc, ceci se fait au niveau des SOs et des AC, donc il est tout à fait possible que ces différentes organisations décident d'autres choses. Donc, ceci dépend de leur décision. Cela est laissé à

---

leur discrétion. Mais ce qui est important de noter, c'est qu'il n'y a pas d'individus qui soient au Conseil. Donc, le processus de décision sera pris au sein de leur groupe après le processus consultatif, après, donc, la formation du comité et après discussion par la communauté, après la discussion au sein des SOs et des ACs une fois qu'elles auront décidé de la manière qu'elles vont utiliser ces voix. À ce moment-là, les voix, les votes seront en fait communiqués au Conseil d'administration de l'ICANN.

Donc, c'est à elles de décider de leur propre processus et ensuite, leurs voix seront communiquées au Conseil d'administration.

Nous n'allons pas discuter dans beaucoup de détails de cette diapositive, mais c'est une de nos recommandations que nous avons par rapport à l'ICANN. Donc, nous devons nous assurer qu'il y ait des [peu clair 0 :47 :36] de contingences, que nous appelons des « exercices de simulation de crise ». Ce qui faisait partie de ce qui avait été défini par la période de consultations publiques. Donc, si, par exemple, il y a un problème en termes d'enregistrement, comment assurons-nous pour que cela ne soit pas un impact sur le fonctionnement de l'ICANN en elle-même en termes d'obligations fonctionnelles. Il y a également la question des délégations de noms de premier niveau. Donc, il faut qu'il y ait un certain niveau de responsabilité par rapport aux parties prenantes externes.

Donc, nous avons détaillé différents scénarios. Nous avons pris en considération la réponse actuelle de l'ICANN à ce type de scénario et nous allons ensuite décider de savoir si la réponse actuelle de

---

responsabilité convient. Et si cela ne fonctionne pas, nous allons trouver des solutions [peu clair 0 :49 :09] contingence qui suffiront.

Et donc, ce que je peux vous dire lorsque je considère les tests de simulation de crise, nous pensons que les contingences que nous avons identifiées correspondent aux conditions de la transition.

Nous avons Cheryl Langdon-Orr qui s'occupe de cette question. Nous avons également Jordan Carter qui travaille. Et donc, lorsque nous passerons à la phase Q & R, eh bien, ils pourront aux questions spécifiques que vous pourriez avoir sur ces exercices de simulation de crises.

Donc, je vais rester assez bref là-dessus parce que je pense que vous avez déjà entendu parler de ceci. Nous distinguons la piste de travail # 1 et la piste de travail # 2. D'ailleurs, nous en avons parlé au tout début du webinaire. Ce que nous faisons actuellement, c'est que nous essaierons de finaliser notre piste de travail, donc nos recommandations à la piste de travail # 1 lors de la réunion de Dublin. Nous allons ensuite passer à la mise en œuvre de la piste # 1 et en parallèle, nous allons passer au travail sur la piste de travail # 2 et d'ici la fin juillet de l'année prochaine, nous passerons à la mise en œuvre de la piste de travail # 2.

Donc, si vous regardez la diapositive... Nous avons donc les éléments considérés par la piste de travail # 2. Donc, tout ceci sera fait plus tard, mais nous commençons déjà à y réfléchir. Il y a des questions de juridiction, de responsabilité, SO, AC, la culture de la transparence, la diversité des droits de l'homme, etc. Donc, tout ceci, nous commençons à y réfléchir.

---

Diapositive suivante.

Donc, le lien entre le CWG supervision et notre groupe. Donc, vous vous souvenez sans doute que le CWG supervision a déjà fait sa recommandation dans son travail, mais il a toujours dit qu'il s'appuyait sur notre groupe pour répondre à certaines exigences de manière à ce que le cadre de travail coexiste, que la responsabilité inclut son travail. Ceci est lié au budget de l'ICANN. Donc, l'objectif, c'est de s'assurer que la communauté peut être incluse dans les décisions relatives au budget de l'ICANN, au budget de l'IANA. Et donc, il faut que la communauté puisse répondre aux actions du Conseil d'administration. Donc, le CWG nous a demandé d'inclure certaines choses dans les statuts, comme le CFC, le processus de préparation, et ils nous ont demandé également de rendre certaines choses fondamentales. Et puis, il y a également la question de l'IRP. Et comme on le voit sur la diapositive, nous avons, en fait, coché toutes les cases et nous sommes sûrs d'avoir répondu aux exigences du CWG. Il y a des équipes qui prennent en considération nos propositions de manière à ce qu'il y ait coordination entre les différents groupes, les responsables de différents groupes, à savoir qui fait quoi et à savoir si oui ou non les conditions ont été remplies.

Donc, je crois que nous en sommes à la dernière diapositive. Et donc, je vais maintenant demander au personnel de repasser la diapositive # 6 qui survole, en fait, l'architecture de la responsabilité. Nous allons maintenant répondre à vos questions. La diapositive # 6 vous permettra de vous rafraîchir un petit peu la mémoire par rapport à notre travail. Donc, nous avons les principes, qui sont en fait la mission, les engagements et les valeurs fondamentales. Ensuite, nous parlerons de l'idée des statuts fondamentaux de l'IRP, du processus de réexamen, du

---

processus de membre unique, des pouvoirs de la communauté et des pouvoirs qu'ont les différents SOs et ACs.

Alors, ceci étant, je vous propose maintenant de poser vos questions.

Alors, y'a-t-il des questions tout d'abord sur les principes?

Je n'ai pas l'impression qu'il y a de questions sur les principes, mais nous pourrions toujours y revenir plus tard.

Y'a-t-il des questions sur le concept des statuts fondamentaux?

Y'a-t-il des questions sur la proposition d'amélioration du Processus de Révision Indépendant?

Alors, il y a une question de Steve Crocker sur les AOCs, donc les affirmations d'engagement. Et donc, je pense qu'effectivement, nous pouvons répondre à cette question, c'est le bon moment pour la poser.

Allez-y, n'hésitez pas à prendre la parole.

STEVE CROCKER : J'imagine que vous m'entendez bien? Oui. C'est bon.

THOMAS RICKERT : Oui, nous vous entendons très bien.

STEVE CROCKER : Alors, l'idée d'incorporer la révision des AOCs dans les statuts, je crois que c'est une excellente idée que j'appuie, avec laquelle je suis

---

d'accord, mais nous en avons déjà parlé de ce dont je souhaite traiter ici, c'est que le SSR et l'ATRT, les révisions sur la résilience, la stabilité de l'Internet doivent être incluses dans les statuts. La révision du WHOIS a un défaut fondamental qui ne doit absolument pas être inclus tel quel. L'idée de continuer de considérer le WHOIS, très bien, mais il y a eu énormément de travail, énormément d'argent, de temps et d'énergie qui ont été dépensés pour essayer de réparer pour ainsi dire, pour ouvrir la voie vers un changement de la manière dont sont exprimées les choses dans le document AoC. Et donc, le fait de répéter ceci sans s'occuper de ce problème à mon avis serait une grosse erreur. Et en termes de cohérence, cela, en fait, reviendrait à revenir sur un travail qui a déjà été fait, à éliminer le travail de la GNSO qui a été fait en termes de développement des politiques et d'une manière générale, en fait, à éliminer les efforts qui ont été faits en termes d'amélioration du WHOIS. Donc, c'est une autre discussion en termes de choix compétitifs sur la quatrième révision, mais de manière plus spécifique, ce qui me préoccupe, c'est que ceci répèterait une erreur qui a déjà été faite en 2009 lorsque l'on a eu une proposition qui a été rédigée et qu'en fait, on a repoussé les efforts qui avaient été faits. Et moi, je suis tout à fait opposé à inclure ces mots, ces termes.

C'est un petit point, tout petit, mais qui, à mon avis, est fondamental par rapport au travail qui a été effectué au cours des trois dernières années.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup, Steve.

---

Et pour répondre à cette question, je souhaite passer la parole à monsieur DelBianco.

STEVE DELBIANCO :

Merci, Steve. J'apprécie beaucoup. Je sais que vous avez déjà soulevé cette question. Et donc, le CCWG a eu deux réactions par rapport à ça. Premièrement, nous ne répétons rien du tout en termes de révision. D'ailleurs, à la page 77 de la proposition, nous rejetons le fait que l'ACRC, donc l'équipe de révision et de transparence – pardon, l'ATRT aurait la possibilité d'amender toute révision périodique sur le WHOIS et sur les services référentiels. Et donc, l'idée, c'est de permettre à un membre de l'équipe ATRT d'amender les choses exactement comme vous le suggérez. Ceci fera partie de la révision de l'ATRT.

Deuxièmement, le fait d'amener cette affirmation d'engagement et de la rapprocher des engagements de l'ICANN en termes de mission permettrait de préserver et donc de mettre en lien ceci avec les amendements. Et puis, l'objectif, c'est de s'assurer de ne pas incorporer les engagements qui sont à la base de ces révisions et donc, le seuil de changement serait plus bas. Ceci nous permettrait d'honorer nos engagements, donc d'amener les AoCs et ensuite, de changer au fil du temps.

STEVE CROCKER :

Merci, Steve. J'apprécie. Je comprends votre point de vue. Mais de mon point de vue, ceci est absolument inacceptable. Parce que cela revient à passer la balle à quelqu'un d'autre, donc à mettre la balle dans l'autre camp. Je comprends tout à fait que vous ne souhaitez pas y penser

---

davantage, mais je pense que c'est destructeur et que c'est absolument inapproprié.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup Steve.

Nous allons prendre note de votre commentaire et nous allons prendre de tout autre commentaire qui sera fait au cours de cet appel.

Je sais qu'il y a des questions dans le chat. Pour certaines, on y a déjà répondu dans le chat. Donc, je ne sais pas quelles sont les questions qui restent encore sans réponse...

Ce que je suggère, c'est que pour toutes les personnes qui ont des questions sur le processus de reconsidération – je vois une question... je vois une question...

Alors, nous devons surtout parler du processus de reconsidération pour l'instant parce qu'il y a d'autres questions qui ont rapport à autre chose.

Je n'ai pas l'impression – donc, nous allons passer maintenant au modèle de mécanisme de la communauté comme membre unique. Donc, les exigences du CCWG – et là, nous allons parler de ceci plus tard. Donc, je vais vous lire une question.

« J'ai une question par rapport au CMSM. Il y a donc cinq membres RIRs pour chaque RIR et puis également une représentation des registres gTLDs. Donc, ce qui m'intéresse, c'est la discussion que vous avez eue pour constituer ce modèle. J'aimerais mieux le comprendre. En fait, il n'y a que cinq membres ccTLDs. »

---

Étant donné que ceci faisait partie de la délibération qu'il y a eu dans le Groupe, j'aimerais inviter Jordan à répondre à cette question.

Alors, Jordan n'a pas d'audio. Donc, je vais mettre cette question de côté en attendant que Jordan puisse répondre.

Y'a-t-il d'autres questions sur le modèle de mécanismes de la communauté comme membre unique?

Donc, je crois que John a une question également.

« Alors, par rapport aux votes, cela dépend des questions. Si c'est une question gTLD, si le vote dépend de la ccNSO, de la GNSO...? »

Je suggère que Jordan, qui est maintenant de retour – alors, je vais demander à Jordan de répondre à la question parce qu'il est maintenant de retour.

JORDAN CARTER :

Merci, Thomas. Jordan Carter. Je suis rapporteur pour le WP1. En ce qui concerne le vote pour chacune des SOs et ACs, je crois que la motivation principale, comme on disait tout à l'heure, c'est déjà de répondre à leur groupe de clients au sein de la fonction IANA. Donc, chacune a son propre processus, les cinq organisations – je crois qu'il y avait eu une proposition de représentation pour chacune d'entre elles qui a été élargie au modèle que le CCWG souhaitait pour le GAC et autre. Donc, l'idée, c'était vraiment de s'assurer que la recommandation soit raisonnable.

---

Et je crois que l'autre question, c'était la question qui avait trait au poids à attribuer. Et je crois que dans la plus grande partie, le travail est un travail de politiques et donc, ce travail de développement de politiques sera le même dans le processus PDP qui existe actuellement.

Donc, suivant le lien que l'on a avec les différentes SOs et ACs, eh bien, la politique sera mise au point en fonction.

THOMAS RICKERT :

Merci, Jordan. Il y a donc une suite de conversations sur le chat et il y a quelqu'un qui demande à ce que l'on prenne une photo, mais j'ai l'impression que c'est quelqu'un qui a une question complètement séparée, qui n'a rien à avoir avec notre appel.

Alors, j'aimerais faire un commentaire par rapport à ce que disait John. Par rapport aux pouvoirs de la communauté que nous proposons, ce sont des pouvoirs de dernier recours. Ce sont des choses qui ont trait, par exemple, au budget ou à la révocation du Conseil parce qu'il aurait agi de manière telle qu'il est en infraction avec les statuts ou de manière contraire aux souhaits de la communauté. Donc, ceci doit avoir un impact sur les différentes parties. Ce n'est pas donc la GNSO, la ccNSO qui a un problème qui lui est propre.

En ce qui concerne les groupes individuels ou même les communautés, les membres individuels de la communauté qui sont affectés par tel ou tel problème, eh bien, vous avez le processus IRP, le processus de grief individuel, si vous voulez. Donc, ça, c'est un outil qui peut être utilisé. Et donc, c'est un mécanisme de dernier recours.

---

Et il y avait une autre question dans le chat qui a rapport avec quelque chose qui avait été mentionné au tout début, lorsque...

Donc, la suggestion qui est faite, de rassembler toutes les questions et les réponses qui sont faites sur le chat, je pense que c'est effectivement une très bonne idée.

Il y a un commentaire selon lequel les pouvoirs de la communauté sont utilisés comme mécanismes de dernier recours. Alors, je vais répondre à ceci.

Il y a deux pouvoirs de la communauté qui ont trait aux changements aux statuts. Et donc, il doit y avoir consultation entre les différentes SOs et ACs. Donc, le Conseil d'administration ne prendra de décisions que sur les statuts standards après consultation avec la communauté de manière à s'assurer que le point de vue de la communauté est reflété dans ces modifications aux statuts. Donc, pour moi, c'est quand même toujours un dernier recours, ce pouvoir de la communauté et que la communauté ne votera que si le Conseil d'administration n'honore pas son engagement par rapport à la communauté, du point de la communauté.

Alors, le modèle de membre unique. Nous allons maintenant parler de ce modèle-là. Il y a des questions là-dessus... ou y'a-t-il des questions là-dessus?

S'il n'y en a pas, nous allons maintenant passer aux pouvoirs de la communauté.

Donc, nous allons passer à la diapositive # 12, s'il vous plaît.

---

Alors, sur cette diapositive, nous voyons qu'il y a différents pouvoirs de la communauté qui peuvent être exercés. Mais je crois qu'en regardant la diapositive, on pourrait donc voir si vous avez des questions par rapport à ces différents pouvoirs.

Donc, je fais une petite pause pour vous donner l'opportunité de passer en revue les différents pouvoirs, donc budget, plan opérationnel, stratégique, statuts standards, statuts fondamentaux, révocation d'un membre ou alors révocation de la totalité du Conseil d'administration. Donc, y'a-t-il des questions par rapport à ces pouvoirs?

Je n'ai pas l'impression qu'il y a de questions par rapport aux pouvoirs. Donc, cela veut dire que León a très bien fait son travail pour vous les présenter.

Alors, il y a une question de John. La question : « Le Conseil peut rejeter une proposition de statuts, mais si le Conseil d'administration rejette une proposition? ». Je suggère à Jordan de répondre à cette question à nouveau. Donc, est-ce que la communauté peut rejeter une proposition de statut?

JORDAN CARTER : Est-ce que vous m'entendez?

THOMAS RICKERT : Oui. Allez-y.

---

JORDAN CARTER :

Très bien. Merci. Alors, pour répondre à votre question, le pouvoir par rapport aux statuts standards – le processus, en fait, c’est que le Conseil – donc, il y a fusion et ensuite, il y a une période de consultations publiques de 30 jours. Et ensuite, il y a approbation de changement ou alors il y a modification. Mais donc, c’est après l’approbation que le pouvoir de la communauté entre en compte. Donc, si le Conseil d’administration n’approuve pas ce changement aux statuts, à ce moment-là, il n’y a pas de changement aux statuts à prendre en considération par la communauté. Donc, en fait, nous ne créons pas un pouvoir pour que la communauté initie une modification aux statuts...

Donc, encore une fois, même chose, il y a fusion, donc il y a le Conseil, la communauté qui doit approuver changement, mais dans ce cas, s’il y a une partie qui décline de le faire, eh bien, la modification n’entre pas en vigueur.

THOMAS RICKERT :

J’espère que cela répond à la question. Nous avons une autre question de Steve Metalitz, je crois : « Est-ce que le CMSM s’applique uniquement aux cinq pouvoirs énumérés en diapositive # 12? »

Donc, le CMSM, le Mécanisme du communiqué comme membre unique. Jordan?

JORDAN CARTER :

Ce processus s’applique uniquement à ces cinq pouvoirs. Alors, ce processus dont nous avons parlé en termes de statuts, etc. s’applique uniquement aux cinq pouvoirs. Donc, le mécanisme de la communauté,

---

le mécanisme comme membre unique a un certain pouvoir par rapport à ce qui est décrit sur cette diapositive.

Donc, pour exercer ces pouvoirs, il faut quand même qu'il y ait un haut niveau de problème et donc, ces pouvoirs, ces cinq pouvoirs sont ce qui existe. Nous ne proposons pas que le mécanisme de la communauté soit utilisé pour interférer [peu clair 1 :16 :37] dans un processus PDP ou dans tout autre mécanisme actuel existant de l'ICANN. Donc, c'est quelque chose qui existe à un niveau beaucoup plus élevé.

THOMAS RICKERT :

Je crois que nous avons répondu à toutes les questions dans le chat. Il y a des questions qui se poursuivent dans le chat entre différents membres, différents participants à l'appel, ce qui est bien, mais il n'y a plus de questions. Donc, ma question, c'est de savoir si vous n'êtes pas d'accord avec notre proposition, si vous pensez qu'elle n'améliore pas la responsabilité de l'ICANN, si vous pensez que nous n'avons pas, par notre travail, améliorer la responsabilité, eh bien, je vous demande de nous en informer, de nous le dire.

Nous avons fait certaines recommandations qui, je pense, pourront nous permettre de protéger l'ICANN par rapport – avec des plans de contingence, pardon. Eh bien, si vous pensez que nous n'avons pas fait notre travail, eh bien, dites-le-nous.

Alors, Steve nous rappelle que la question sur les exigences du CWG n'a pas reçu de réponse. Donc, je la répète : « Est-ce que toutes les exigences du CWG ont été traitées? » Donc, ça, c'est une question à laquelle Steve peut répondre.

---

STEVE DELBIANCO : Merci, Thomas. Donc, le numéro 21 est fait pour s'assurer que la communauté ou certains partis peuvent utiliser un IRP. Donc, nous nous rendons compte que ceci a un impact sur l'IANA et sur la communauté dans son ensemble, mais on nous a demandés – donc, la ccNSO nous a demandé de respecter leur capacité à générer des politiques conformément au cadre d'interprétation approuvé par eux et par le GAC. Donc, ça, c'est un processus que nous ne devrions pas toucher.

Donc, l'idée, c'est de résoudre les demandes de redélégation. Donc, voilà pourquoi c'est une question qui a été retirée de notre travail. Donc, j'espère que cela est utile.

THOMAS RICKERT : Je crois qu'il y a davantage de questions dans le chat. Si nous n'avons pas bien répondu à votre question, n'hésitez pas.

Donc, petite pause pour vous donner le temps de poser vos questions.

Je crois que le commentaire de John [Nabath] est plutôt un commentaire. Est-ce que les coprésidents souhaitent commenter sur les différentes objections qui ont été soulevées sur la liste de diffusion du CCWG et le processus, le manque d'adhérence à la charte des groupes de travail à la création rapide des documents pour discussion et la rapidité générale de discussions et des processus de prise de décisions?

Je suis tout à fait prêt à y répondre. C'est quelque chose sur quoi nous travaillons depuis plusieurs mois. Nous avons commencé notre travail en fin d'année dernière. Nous avons eu des téléconférences hebdomadaires. Nous avons eu des réunions multiples en face à face au

---

cours de plusieurs jours et donc, le rapport nous permettait – reflète plutôt notre travail. Donc, ce n'est pas comme si le Groupe de travail avait été confronté à des centaines de pages de nouveaux documents, mais nous avons en fait utilisé notre premier rapport, nous avons analysé les réactions que nous avons eues au cours de la période de consultations publiques, mais nous avons en fait utilisé notre premier rapport, nous avons analysé les réactions que nous avons eues au cours de la période de consultations publiques, nous avons mis à jour notre rapport par rapport aux préoccupations qui ont été soulevées et parfois, il n'y avait que quelques lignes qui ont été changées.

Il y a donc les rapporteurs qui se sont occupés des différents thèmes et qui ont passé en revue les différents changements qui avaient été apportés.

D'ailleurs, si vous regardez le nombre d'objections que nous avons reçues, c'était en fait assez bas. Même très bas. Et si vous regardez qui a fait objection à quoi, il y en a fait certaines tendances, il y a des personnes qui sont contre l'ensemble du processus qui ne cesse de faire objection à ce que nous faisons, nous prenons ces préoccupations en considération de manière très sérieuse, nous pensons que le projet est difficile, qu'il est exigeant pour tous, mais c'est quelque chose qui est en cours depuis de nombreux mois. Et puis, c'est un processus qui est normal lorsque des projets d'une telle envergure, lorsqu'on arrive à la finalisation des documents, il y a toujours des critiques comme quoi on travaille de manière trop rapide.

Mais ce que je peux vous dire, c'est que dans beaucoup de domaines, dans beaucoup de sections de notre rapport, non seulement au sein de

---

notre groupe, mais dans la communauté, nous voyons en grande partie le résultat du consensus de la communauté, c'est un consensus qui existait déjà dans ce groupe. Nous avons des questions qui sont toujours en cours, des questions un petit peu – des dernières questions, mais nous pensons que ce que reflète le rapport donne vraiment l'opportunité à la communauté de naviguer et de pouvoir vraiment trouver un consensus par rapport aux questions qui reste.

En ce qui concerne les préoccupations relatives à la charte, vous avez, pour certaines de ces allégations, elles existent depuis un certain nombre de mois, mais si on fait allusion aux allégations qui ont été faites par rapport à une non-détermination adéquate des membres des différentes chartes – des différents participants qui ne sont pas bien représentés dans certaines chartes ou organisations, eh bien, encore une fois, au début de notre travail, nous avons clarifié les choses en tant que coprésidents. Nous avons déclaré que nous souhaitons que le processus soit aussi inclusif que possible parce que certains participants peuvent peut-être avoir le sentiment d'être des participants de deuxième classe et donc, nous souhaitons réellement que le processus soit basé sur le consensus. Et donc, si possible, si cela nous est possible, s'il y a consensus dans le groupe, eh bien, nous ferons tout notre possible pour que les choses se passent de telle manière. En dernier recours, il y aurait un vote.

Donc, nous souhaitons réellement traiter les participants qui auront travaillé de manière égale, qui auront contribué de manière égale, nous souhaitons vraiment les inclure tous. Nous souhaitons n'exclure personne. J'espère que ceci permet de répondre à vos questions. En tout cas, n'hésitez pas à nous dire s'il y a des questions qui n'ont

---

toujours pas reçu de réponses. Je crois que pour nous, il est très important d'avoir adhésion de tous. Et nous apprécions tous les commentaires que nous recevons.

Alors, je ne sais pas s'il y a d'autres questions... Je voudrais passer la parole à León qui va donc conclure notre appel.

LEON SANCHEZ :

Merci beaucoup.

Je crois que Sébastien Bachollet a la main levée. Sébastien, est-ce que vous souhaitez faire des commentaires?

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Oui. Je suis dans [peu clair 1 :26 :31] française. Donc, je vais profiter des outils qui nous sont offerts pour intervenir.

Madame la traductrice, ça va? C'est bon? Je peux y aller?

CLAIRE :

Oui, ça va très bien. Allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Ma question est : quels sont les points sur lesquels il y a désaccords dans le Groupe de travail? Est-ce qu'ils peuvent être explicités et comment est-ce qu'ils vont être pris ou ne seront pas pris en compte? Merci.

---

LEON SANCHEZ : Nous ne vous entendons pas, Sébastien, je ne sais pas pourquoi.

Peut-être qu'il vaudrait mieux poser votre question sur le chat.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Mais on ne vous entend pas, Madame la traductrice?

CLAIRE : Écoutez, moi, je ne sais pas. J'interprète dans la ligne anglaise. Je ne sais pas ce qui se passe.

Je suis vraiment désolée. Je ne comprends pas. Peut-être que mon micro a été éteint.

LEON SANCHEZ : Il y a eu effectivement des personnes qui travaillent sur ces différents points. J'aimerais reconnaître tout le travail de ceux qui ont participé ainsi que le travail de toutes les personnes qui ont apporté leurs commentaires.

Je souhaite également encourager les différentes personnes à contribuer à la séance de consultations publiques. Nous avons jusqu'au 12 octobre. Nous avons encore 40 jours et donc, nous sommes prêts à accueillir tous les commentaires possibles.

Je vois que Sébastien Bachollet est sur la ligne française.

---

THOMAS RICKERT :                   Étant donné que nous avons certaines difficultés techniques, je suggère que Sébastien pose sa question par écrit et nous en parlerons vendredi lors du webinaire.

LEON SANCHEZ :                   Oui, c'est ce que nous allons faire. Et donc, je suggère à Sébastien de poser sa question par écrit ensuite, après l'appel, pour que nous puissions finaliser – nous allons en fait terminer le webinaire.

Donc, j'encourage tout le monde à intervenir pendant la période de commentaires publics ou de consultations publiques et nous encourageons tous vos commentaires. Nous souhaitons vous entendre parler ce qui vous plaît dans la proposition, ce qui ne vous plaît pas. Et bien sûr, n'hésitez pas à faire vos commentaires négatifs. Mais en tout cas, ce que nous apprécions, ce sont les suggestions constructives qui puissent nous permettre d'avancer dans le cadre de notre proposition et de répondre à vos préoccupations

Ceci étant, j'aimerais remercier toutes les personnes qui ont participé à ce webinaire. Il y aura un autre webinaire vendredi sur le même sujet. Donc, nous vous encourageons à y participer également. Et j'invite toutes les personnes qui s'intéressent à la...

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**